

MESURES ADMINISTRATIVES SAISON 2010/2011

Inscriptions aux stages d'entraîneurs

- ✓ **Une échéance incontournable fixée dans le fascicule de formation initiale** (environ 1 mois avant le début de la formation)
- ✓ **Obligation de fournir un dossier d'inscription complet** dont la composition est la suivante :
 - la fiche d'inscription dans le fascicule de formation initiale
 - une photo d'identité
 - **le règlement global** (inscription + restauration + hébergement + évaluation)
 - la photocopie du dernier diplôme obtenu ou une pièce justifiant d'un droit d'inscription ou le Livret de Formation Initiale
- ✓ **Obligation d'être présent à tous les stages de formation** (du diplôme correspondant) pour pouvoir participer à l'évaluation. Une dérogation peut être accordée exceptionnellement par le C.T.S. pour un joueur ou un entraîneur qui participe à un match de championnat de France.

Participation aux évaluations suite aux stages de formation

- ✓ **Pièces indispensables à fournir avant la date fixée dans le fascicule de formation initiale** (environ 30 jours avant l'évaluation du niveau concerné):
 - Livret de Formation Initiale dûment complété

Participation aux évaluations des redoublants (sans stage)

- ✓ **Une échéance incontournable d'inscription fixée dans le fascicule de formation initiale** (environ 30 jours avant l'évaluation du niveau concerné)
- ✓ **Pièces indispensables à fournir :**
 - Livret de Formation Initiale dûment complété
 - Une photo d'identité

**Tout dossier incomplet ou en retard
occasionnera la non inscription du candidat**